

COMMISSION PARITAIRE DU COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRE

Secrétariat : 98, rue de Saint-Jean
CP 5278
1211 Genève 11
Tél. : 022 / 715 31 11
Fax : 022 / 715 32 13

PROTOCOLE D'ACCORD

Vu l'échéance au 31 décembre 2012 de la Convention du commerce de détail non alimentaire (CCT CDNA), qui fait office de convention collective de travail pour la branche, conclue pour les années 2008 à 2010, reconduite tacitement depuis 2010 et dénoncée par la partie patronale en juin 2012 ;

Vu le souhait des délégations patronale et syndicale de fixer un calendrier pour renégocier le texte actuel de la CCT CDNA en 2013 ;

Vu la suspension de la demande en CRCT, présentée par les syndicats SIT et Unia en raison de l'accord trouvé de reconduire la CCT CDNA actuelle pour 6 mois ;

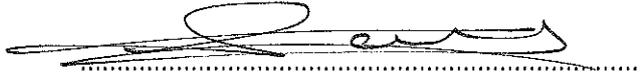
Les parties signataires conviennent ce qui suit :

- Le texte 2008-2010, prorogé jusqu'au 31 décembre 2012, est reconduit en l'état pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013.

Ainsi fait à Genève, le 27 novembre 2012

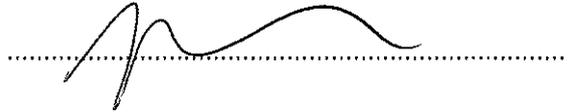
Association Genevoise des Détaillants en Textiles

Le Président, René Haus



Association genevoise des marchands de chaussures et maroquiniers

Le Président, Jean-Pierre Aeschbach



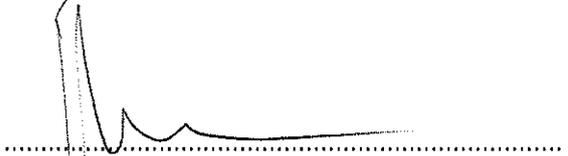
Syndicat Interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

Emmanuelle Joz-Roland, Secrétaire syndicale



Unia

Joël Varone, Secrétaire syndical



Société des Employés de commerce Genève

Norbert Genoud, Secrétaire syndical

